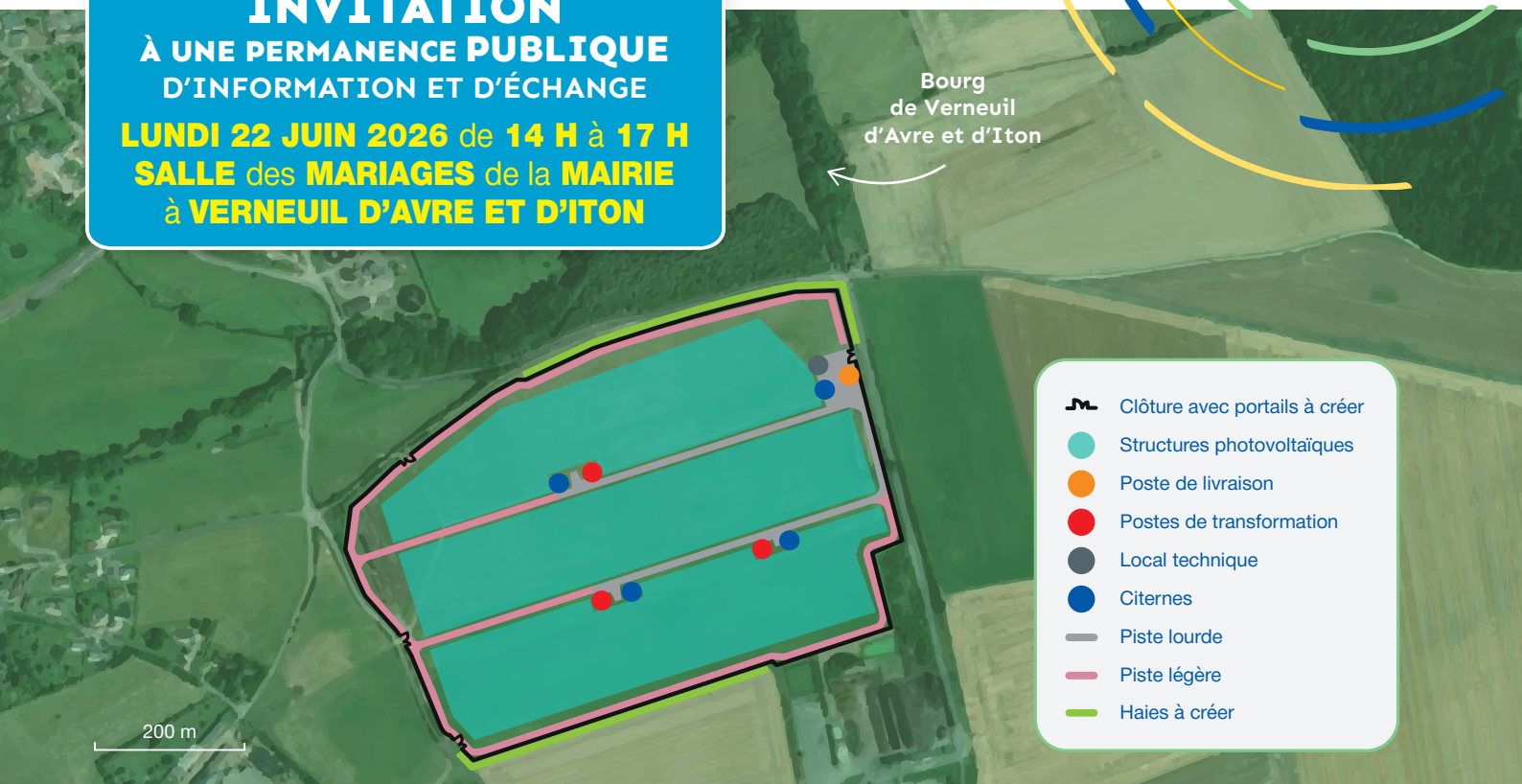


Projet d'installation agrivoltaïque à Verneuil d'Avre et d'Iton

INVITATION

À UNE PERMANENCE PUBLIQUE
D'INFORMATION ET D'ÉCHANGE

LUNDI 22 JUIN 2026 de 14 H à 17 H
SALLE des MARIAGES de la MAIRIE
à VERNEUIL D'AVRE ET D'ITON



LE PROJET AGRIVOLTAÏQUE DE VERNEUIL D'AVRE ET D'ITON

LE CONTEXTE DU PROJET

Le projet agrivoltaïque est implanté sur une parcelle de pâturage bovin appartenant à M. Bonte et s'inscrit dans la continuité de l'exploitation existante.

Il vise à sécuriser et améliorer le pâturage grâce à une pousse de l'herbe plus régulière sur l'année, tout en contribuant au bien-être animal et au confort de travail de l'exploitant.



Avec ce projet, je pourrais renforcer mon itinéraire de pâturage grâce à une pousse de l'herbe plus régulière sur l'année, tout en valorisant des terres aujourd'hui peu productives.

Il contribuera également à améliorer le bien-être animal et le confort de travail au quotidien.



Vincent Bonte, exploitant bovin

LE PROJET ÉNERGÉTIQUE

L'installation produira une énergie verte, locale et compétitive.

15,6 GWh

de production annuelle, soit l'équivalent de la consommation de

7 000 personnes

soit la population totale de la ville de Verneuil d'Avre et d'Iton

Environ

7 600 tonnes

de CO₂ évitées sur un an*.

12 MWc de puissance installée

19 ha de surface clôturée

dont **≈ 4,3 ha** de surface projetée de panneaux

* Source RTE

UN PROJET RÉFLÉCHI POUR S'ADAPTER AU TERRITOIRE

Une concertation le plus en amont du projet avec les riverains pour assurer la meilleure intégration du parc dans le territoire :



Une installation sur un terrain évitant les forts enjeux écologiques.



Un projet intégré dans le paysage grâce à la plantation de haies composées d'essences locales.



Un projet qui maintient une activité agricole bovine sur une exploitation avec des panneaux « trackers » permettant une bonne adaptation agricole, et espacés de 7 m.



Pour les habitants de Verneuil d'Avre et d'Iton, la mise en place d'un financement participatif offrant la possibilité d'investir et d'épargner.

LES RETOMBÉES POUR LE TERRITOIRE

RETOMBÉES FISCALES

Taxes locales annuelles (IFER, CET et TF*)

Pour la commune de Verneuil d'Avre et d'Iton **≈ 11 400 €**

Pour la communauté de communes Interco Normandie Sud Eure **≈ 34 700 €**

Pour le département de l'Eure **≈ 10 600 €**

* Estimations sur la base des taux de fiscalité de 2025

LES PROCHAINES ÉTAPES



2026 :

Dépôt du permis de construire



2026 - 2028 :

Instruction du permis de construire et décision motivée de la CDPENAF sur le permis de construire



2028 :

Décision motivée du préfet sur le permis de construire

Si le permis de construire est accordé



2030 :

Début de la construction



2031 :

Mise en service du parc



UNE QUESTION, UN AVIS ? CONTACTEZ-NOUS !
concertation-projet-verneuildavreetdton@photosol.fr

Pour en savoir plus : www.photosol.fr